



Affidavits : Dépositions écrites

Qu'est-ce qu'un affidavit?

Un affidavit est un document juridique fait sous serment ou déclaration solennelle, plus précisément une déclaration écrite qui sert de preuve. Pour qu'un affidavit soit valide, il est nécessaire que son auteur jure sous serment ou affirme solennellement devant une personne autorisée que ses déclarations qui y figurent sont vraies. Des renseignements supplémentaires au sujet des personnes autorisées à faire prêter serment ou à recevoir les affirmations solennelles figurent ci-dessous.

Veillez noter que vous pouvez joindre à votre affidavit des documents, appelés « pièces », si vous le souhaitez.

Dans quels cas aurai-je besoin d'un affidavit?

Un affidavit peut servir à présenter des éléments de preuve écrits dans différentes circonstances, notamment :

- au soutien d'une demande présentée à la CRÉF en vue de faire réexaminer une décision;
- au soutien d'une motion présentée par écrit ou dans le cadre d'une audience écrite;
- au soutien du fait qu'un document a été signifié à une autre personne;
- au soutien d'une demande d'appel tardif présentée à la CRÉF.

Qui peut m'aider à préparer un affidavit?

Vous pouvez utiliser le formulaire d'affidavit de la CRÉF, qui se retrouve sur **notre site Web** ou vous trouverez dans plusieurs sites Web canadiens des lignes directrices qui vous aideront à préparer votre propre affidavit. Une fois que votre affidavit aura été préparé, vous devrez jurer ou affirmer solennellement qu'il s'agit d'un document authentique. Voici des exemples de personnes autorisées à faire prêter serment ou à recevoir les affirmations solennelles:

- un commissaire aux affidavits;
- un avocat;
- un notaire;
- un juge de paix;
- un ministre;
- certains fonctionnaires de municipalités locales.

Où puis-je trouver des renseignements plus détaillés?

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez consulter les *Règles de pratique et de procédure* de la CRÉF, qui se trouvent dans **notre site Web**, ou nous téléphoner au numéro (416) 212-6349, ou encore au numéro sans frais 1-866-448-2248.

Nous nous engageons à fournir des services conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec notre coordonnateur de l'information sur l'accessibilité le plus tôt possible au numéro (416) 212-6349 ou 1-866-448-2248.

Mise en garde

Les renseignements figurant ci-dessus ne constituent pas des conseils, juridiques ou autres; la CRÉF n'est nullement responsable des erreurs ou omissions que le présent document pourrait comporter, ni de l'utilisation des renseignements qui s'y trouvent. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires, y compris les *Règles de pratique et de procédure* de la CRÉF, en consultant le site Web de celle-ci, à www.elto.gov.on.ca, ou en téléphonant au numéro (416) 212-6349 ou au numéro sans frais 1-866-448-2248.



Les **Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario (TriO)** comprennent la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission de négociation, la Commission des biens culturels, le Tribunal de l'environnement, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, le Bureau des audiences de la Commission de l'escarpement du Niagara et le Bureau de jonction des audiences. Ces tribunaux administratifs sont assujettis à des exigences législatives précises et mettent en commun leurs ressources et leurs pratiques exemplaires. La Commission de révision de l'évaluation foncière entend les appels des personnes qui croient que la valeur ou la classification de leur bien est erronée. La Commission entend aussi certains appels en matière d'impôts fonciers sous le régime de la *Loi de 2001 sur les municipalités* et de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*. Pour plus d'informations, contactez-nous:

Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario
655, rue Bay, bureau 1500, Toronto (Ontario) M5G 1E5
Téléphone : (416) 212-6349 ou sans frais : 1-866-448-2248
Site Web : www.elto.gov.on.ca